Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du : 26 juin 2025 n° 29/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 18 heures 15.
Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mme Christine BIGNON est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :
Délégués titulaires :
Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Olivier JULLIN, Serge KONDRYSZYN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Philippe LASMAN, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Alexia BOUSQUET, Marie-France LOISEL, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63
Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Marius MILHES à Gilbert HEBRARD, Florence SIORAT à Brice ASENSIO, Hélène MARTY à Estelle VILESPY.

Nombre de voix : 35

Excusés :

Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Evelyne CESSES, Magali COURNEDE, Philippe HEDIN, Laurent HOURQUET, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Roger PEDRERO,

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-200050938-20250619-29_2025-DE

Objet : Projet TEPOS 2026 en Lauragais : plan de financement pour demandes de subventions

---

Vu la délibération 02/2015 du 7 décembre 2015 portant Approbation du Projet de Territoire du PETR du Pays Lauragais,
Vu la délibération 05/2025 du 27 février 2025 autorisant le territoire à candidater à TEPOS 2026 à travers un consortium
Vu la délibération 27/2025 du 26 juin 2025 autorisant le président à signer la convention de consortium

Monsieur le Président rappelle que depuis le début de ce mandat, nos quatre intercommunalités qui forment le PETR du Pays Lauragais ont fait de la transition environnementale un axe prioritaire de leurs politiques respectives. Elles travaillent de concert sur des sujets majeurs comme la production d'énergies renouvelables, la mobilité douce, la rénovation énergétique des bâtiments publics ou encore l'adaptation au changement climatique.

Depuis 2020, une délégation d'élus et de techniciens du Lauragais, de plus en plus importante chaque année, participent aux rencontres TEPOS portées par le CLER, réseau pour la transition énergétique. Ces rencontres rassemblent plus de 600 congressistes de toute la France et mettent en lumière un territoire exemplaire. Elles sont un lieu de formation, de mise en perspective mais surtout un lieu d'échanges extraordinaire.
Elles ont permis de faire monter en compétence notre territoire, de candidater à un certain nombre d'appels à projet ou d'appel à manifestation d'intérêt et d'en être lauréat (TACCT, AVELO3, TEMI Territoire à écomobilité inclusive …).

Aujourd'hui, fort de ces expériences et fier des atouts qui le construisent, le Lauragais souhaite accueillir ces rencontres TEPOS en 2026. La candidature du territoire a donc été déposée, porté par un consortium composé du PETR et de ses 4 intercommunalités.

Le budget estimatif du projet TEPOS 2026 tel que présenté dans la candidature du consortium s'équilibre à 250 000€ dont, pour ce qui est des recettes, 20 000€ des communautés de communes (5 000€ chacune), 80 000€ de billetterie et 150 000 de subventions et mécénat.
Afin de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers dans les délais impartis, le comité syndical est appelé à autoriser le PETR à solliciter ces subventions sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Restauration	51 500 €	inscriptions	80 000 €
Navettes	26 500 €	Cotisations EPCI	20 000 €
Coordination	76 000 €	Subventions /mécenats	150 000 €
Prestations image/son/lumière	40 000 €		
Communication	10 000 €		
Frais intervenants	5 000 €		
secours sécurité	3 500 €		
Animation/Aménagement des es	23 500 €		
Cadeaux	10 000 €		
Assurances	4 000 €		
	250 000 €	**Total**	**250 000 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-200050938-20250619-29_2025-DE

Après avoir exposé les grandes lignes du projet, et, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE, à l'unanimité, d' :

1° - **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à demander toutes les subventions ou autres recettes permettant la bonne réussite de l'évènement

2° - **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Labastide-d'Anjou, le 26 juin 2025

Le Président

Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-200050938-20250619-29_2025-DE